

LA CHAUX-DE-FONDS Comment élaborer un budget avec des recettes qui chutent? Pour trois points d'impôt de plus

STÉPHANE DEVAUX

«Nous espérons ne pas aller au-delà de la législature.» Présidente de la Ville de La Chaux-de-Fonds et responsable des finances, Sylvia Morel tente le ton rassurant. Oui, les contribuables la trouveront amère, avec une hausse de trois points d'impôt dès l'an prochain. Dououreux, admet l'exécutif, mais les 3 millions que rapportera cette mesure feront un baume au budget 2017, dont le déficit devrait être contenu à 16 millions. La première mouture, elle, grimait à 21,6 millions...

La faute aux recettes, essentiellement, constate le Conseil communal, impuissant. L'impôt sur les personnes morales a diminué de moitié depuis 2014. En 2016, il ne devrait pas atteindre les 6,5 millions. Et la bascule de l'impôt des frontaliers en faveur du canton devrait faire fondre les recettes de La Chaux-de-Fonds. Quasi de moitié aussi: de presque 12 millions à 6,3 millions. Avec trois points de plus, seuls les revenus sur les personnes physiques devraient rapporter davantage l'an prochain.

«Face à une dégringolade aussi énorme, nous devons recourir à de telles mesures limitées dans le temps», insiste Sylvia Morel. Des menaces de référendum? Elle ne peut pas les écarter. «Mais c'est un compromis à trouver tous ensemble», martèle-t-elle. Et elle entend bien, avec ses collègues, continuer de faire pression sur l'Etat cantonal. Notamment pour qu'aboutissent les discussions en cours sur les reports de charges, le changement de péréquation, l'impôt des frontaliers (La Chaux-de-Fonds voudrait que l'on reporte le virement de régime) et la répartition du fonds intercommunal de l'impôt sur les personnes morales. Ces efforts, s'ils étaient couronnés de succès, rapporteraient 2,3 millions.

Et ce paquet (voir le détail ci-contre) devrait limiter le recours à la réserve de politique conjoncturelle: maximum 10 millions sur les 60 qu'elle contient. ○



Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds au complet a présenté hier les mesures «très douloureuses» qu'il estime devoir prendre pour garder le cap de crise. Le «paquet» devra encore être présenté au syndicat SSP et être avalisé, ou non, par le Conseil général en décembre. DAVID MARCHON

Les mesures touchant le personnel

Baisse de salaire selon l'IPC. Vis-à-vis du personnel, le Conseil communal assure qu'il n'y aura pas de licenciements. A part les «retenues de crise» entérinées pour 2016 et 2017, il prend une autre mesure en répercutant pour 2017 l'indice des prix à la consommation (IPC) cumulé, négatif de 2,4 points, sur les salaires, soit une baisse de l'ordre de 2,3% pour 2017.

Echelons suspendus. Après la fin des retenues, soit pour 2018-2019-2020, le Conseil communal propose ensuite de supprimer les échelons de progression salariale automatiques. «Aucune autre mesure salariale ne sera prise durant cette législature», dit l'exécutif.

Réductions d'horaires à la trappe. L'exécutif entend aussi supprimer les réductions d'horaires en fonction de l'âge. Elles permettaient en particulier aux employés âgés exposés de travailler 36 ou 38 heures. Ils en feront 40.

Pont AVS renforcé. Comme une sorte de contrepartie, l'exécutif prévoit d'octroyer un pont AVS pour ses employés entre 64 et 65 ans pour les hommes et entre 63 et 64 pour les femmes,

payé plein pot pour 16 ans de travail, au prorata si c'est moins. L'offre de pont AVS déjà faite l'année passée, pour un employé près de la retraite qui souhaite quitter plus tôt, tient toujours.

Moins de vacances. Les sexagénaires communaux avaient droit à sept semaines de vacances. C'est fini. Le maximum est à six semaines dès 50 ans, y compris pour les cadres et les chefs de service qui arrivaient jusqu'à neuf, compte tenu de rattrapages.

L'exécutif à la caisse. La baisse liée à l'IPC touchera logiquement les membres du Conseil communal. Le collège se propose aussi de faire passer la retraite de ses membres à 64-65 ans plutôt qu'à 61 ans comme actuellement. Le versement annuel de 22 000 fr. sur le compte prévoyance de chacun est supprimé. Les indemnités de départ sont revues à la baisse: de six mois à 12 au maximum (contre 18 actuellement).

Bonus résidence. Un bonus pour finir. L'exécutif offre 1000 fr. d'allocation de résidence aux collaborateurs qui habitent la commune, au prorata de leur temps de travail. ○ SDX

EXIT, LE ZOO-MUSÉE

L'info a été glissée dans le communiqué sur le train de mesures dont il est question ici, sans que le Conseil communal ne la commente en conférence de presse. Le projet de zoo-musée est officiellement abandonné, «la priorité étant mise sur le traitement des collections et sur le Bois du Petit-Château».

TROIS POINTS

Les trois points d'impôt de plus feraient passer le coefficient de La Chaux-de-Fonds de 77 à 80 (celui du canton étant à 123). Ce serait le plus haut taux du canton... avec Les Planchettes! La Métropole horlogère quitterait le peloton des autres communes du Haut, qui sont comme elle à 77, sauf Le Locle à 71. En épluchant la liste cantonale, on constate que Neuchâtel peut se permettre de rester à l'un des taux les plus bas: 67. La commune la «meilleur marché»? Milvignes, avec un coefficient de 65.

L'ÉPISODE 1 DE LA TAXATION DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Concernant le personnel communal, les premières mesures d'après la crise née de la découverte d'un trou de 12 millions avaient été adoptées par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds à fin août 2015 (notre édition du 26). En point de mire: une retenue dite de crise qui devait permettre d'économiser 800 000 fr. en ponctionnant les salaires 2016 et 2017 – et pas au-delà – à des taux variables de 1,5% pour les premiers 5000 francs, et jusqu'à 3% pour les tranches supérieures. Sauf pour les conseillers communaux taxés d'un 3% égal (représentant 450 fr. par mois sur 15 000). Les promotions salariales dites automatiques ayant été finalement gardées après négociations avec le SSP, les employés gagnant jusqu'à 5000 fr. étaient assurés de garder le même salaire brut qu'en 2015. Cela concernait près de 300 employés communaux sur 750 à fin 2014. Toujours en été 2015, le syndicat SSP était sorti des négociations frustré que cette retenue de crise ne soit pas compensée par une contrepartie en baisse de temps de travail équivalente. Il critiquait aussi l'offre de pont AVS d'une année pour favoriser les préretraites selon les besoins des services et non comme un droit offert à tous les concernés. Dès le début de la crise, le SSP s'était aussi plaint des lenteurs des négociations en vue de la recapitalisation de la caisse de retraite Prévoyance ne qui toucherait les employés. Pour mémoire, suite aux premières mesures annoncées au printemps 2015, dont au départ une ponction fixe en fonction du revenu et le gel des progressions salariales, 250 à 300 employés communaux avaient bruyamment manifesté leur mécontentement devant la salle du Conseil général en avril (notre édition du 22). ○ RON

MUSÉE D'HISTOIRE Témoignage fort et parfois poignant dans le cadre de l'expo «Ça bouge dans les Montagnes».

En mémoire de Philippe Macchi, qui aidait les enfants brûlés

Le Chaux-de-Fonnier Philippe Macchi, né en 1948 et décédé d'un arrêt cardiaque le 30 mai 1996 à l'âge de 48 ans, avait fondé à Assiut, en Haute-Egypte, un centre pour les enfants brûlés. Son œuvre continue et sa mémoire est vivante parmi les siens et ses amis.

Des extraits de ses lettres et de son petit ouvrage, «Le dictionnaire d'Assiut», ont été lus samedi par son ami Jean-Bernard Vuillème. Devant une salle archicomble au Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de l'expo «Ça bouge dans les Montagnes». Des lectures ponctuées par des chants italiens liés à la migration interprétés à cappella par CantAmille. A vous tirer les larmes...

Philippe Macchi, trompettiste et instituteur, appliquait les méthodes de Piaget, ce qui lui a valu les foudres de sa hiérarchie. Il a démissionné, a bifurqué vers Terre des hommes.

«Il les envoie promener»

Envoyé en Egypte en 1983, voyant les souffrances des enfants brûlés (en raison, notamment, des petits réchauds employés dans les familles pauvres), il propose une structure de soins à Terre des hommes, qui refuse d'entrer en matière. «Il les envoie promener!», résumait son frère Pierre Macchi. Quoiqu'il gardera toujours au cœur la philosophie d'Edmond Kaiser. Homme de terrain, Philippe apprend l'arabe



Philippe Macchi, la générosité faite homme. COLLECTION PRIVÉE

sur le tas, tisse des réseaux de solidarité, explique Jean-Bernard Vuillème. Avec un chirurgien d'Assiut pratiquant des greffes, le Dr Mahmoud El Otefi, il lance son programme en fa-

veur des enfants brûlés, parvient à trouver les aides nécessaires pour poser les bases de son projet et, avec son épouse Névine, met en place un programme de soins et de prévention. Il décède lors de la construction d'une deuxième clinique qui porte son nom.

Pas la langue dans sa poche

Philippe Macchi n'avait pas la langue dans sa poche, et la plume non plus! Les extraits des lettres, déposées aux Archives de la vie ordinaires (AVO), lus par Jean-Bernard Vuillème témoignent de l'accueil, de la générosité et de la débrouillardise d'une population très pauvre. Philippe Macchi nous offre aussi

une description haute en couleur des muezzins et du boucan qui retentit quand il y en a quinze au mètre carré, tous avec haut-parleur. Et sa plume devient poétique dans ses louanges à la gloire des chameaux et de leur dignité!

Un dernier extrait de lettre, poignant, témoigne de son espoir «que la fin de ma mission coïncidera avec la fin tout court...» ○ CLD

INFO

Prochaines lectures: Mercredi 9 novembre à 18h15 au Musée d'histoire, lectures sur des Montagnons partis à Cuba entre 1861 et 1869, au Canada dès 1914, à Vienne à l'époque de l'Anschluss, ou dans une Slovincie en pleine guerre. Avec des intermèdes de CantAmille. Entrée libre.